

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DPVI 1027 Subvention à L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (ACORT, 10e) au titre de l'intégration.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (ACORT, 10e), pour le projet «11ème Festival du Cinéma turque de Paris» (157/ 2014_02892).

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 2 000 euros, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.